



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

Réunion d'information et d'échanges sur le contrat de DSP assainissement

*(conseil d'exploitation régie + conseillers municipaux de
l'Embrunais)*

20 janvier 2020
salle des fêtes d'Embrun

Dernière mise à jour : 20/01/2021

1

1

Ordre du jour :

- 1) Présentation des éléments essentiels du contrat
- 2) Organisation du contrôle de la DSP
- 3) Procédure de renégociation

► *N'hésitez pas à poser vos questions !*

Réunion d'information et d'échanges
sur le contrat de DSP assainissement



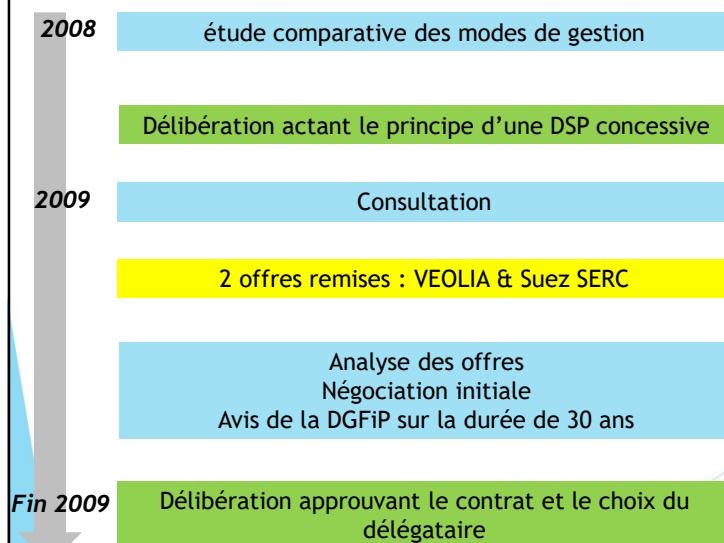
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

2

1) Présentation des éléments essentiels du contrat de DSP

3

► Avant la signature du contrat...



4

► **Type de contrat :**

Délégation de Service Public (DSP) en mode concession confiée à



Principe d'une DSP : Le délégataire gère le service public sur la base d'un contrat, facture directement aux usagers la redevance, et sa rémunération est liée aux résultats

2 avenants signés :

- 2011 : modification d'une opération concessive, attribution d'une subvention, ajout d'un poste de relevage
- 2012 : modifications des conditions de facturation

► **Durée du contrat :**

30 ans (jusqu'au 31/12/2039)

avec avis favorable du Trésorier Payeur Général pour déroger à la durée maximale de 20 ans compte-tenu du programme concessif et de sa durée d'amortissement



1) Présentation des éléments essentiels du contrat

5

► **Périmètre du contrat :**



- Exploitation de 20 stations d'épuration de 50 à 27 000 équivalents-hbts
- Programme concessif d'investissement :
 - 7 Stations d'épuration à construire
 - 5 Stations d'épuration à réhabiliter dont celle des Orres
 - Environ 30 km d'extension des réseaux de collecte
- Exploitation des réseaux construits par le délégataire (26 km)



1) Présentation des éléments essentiels du contrat

6

► **Programme de travaux neufs :**

- Valorisé à 10 M€ HT
- Réalisé à 88 % (en €)
- Travaux restants :
 - Les Orres
 - création STEP « Les Ribes » et raccordement du « Château » : **prévu 2022**
 - Saint-André d'Embrun
 - « Clozards » : **prévu 2021**
 - « Siguret + Noiret » : **expropriation en cours**
 - « Les Celliers » : discussions foncières en cours
 - Extension réseau « Clot Ollivier » : **prévu 2021**
- Raisons des retards
 - Difficultés dans l'acquisition de servitudes
 - Difficultés dans la maîtrise foncière
 - Nouvelles exigences de l'Administration sur l'état des réseaux de collecte déjà existants
 - Coordination des travaux avec les extensions du réseau électrique

1) Présentation des éléments essentiels du contrat

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

7

► **Programme de renouvellement patrimonial des ouvrages :**

Renouvellement « programmé » ↓ Selon un programme pluriannuel = renouvellement « patrimonial » 151 k€/an (actualisé) <i>en fin de contrat : montant des travaux non exécutés versés à la com com</i>	Renouvellement « non programmé » ↓ Dysfonctionnements fortuits 27 k€/an (actualisé) <i>« aux risques et périls de VEOLIA »</i>
---	---

en fin de contrat : ouvrages remis en « bon état normal d'entretien et de fonctionnement » (état des lieux prévu 1 an avant la fin)

1) Présentation des éléments essentiels du contrat

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

8

► Évolution des tarifs :

- Tarifs fixés par le contrat de DSP

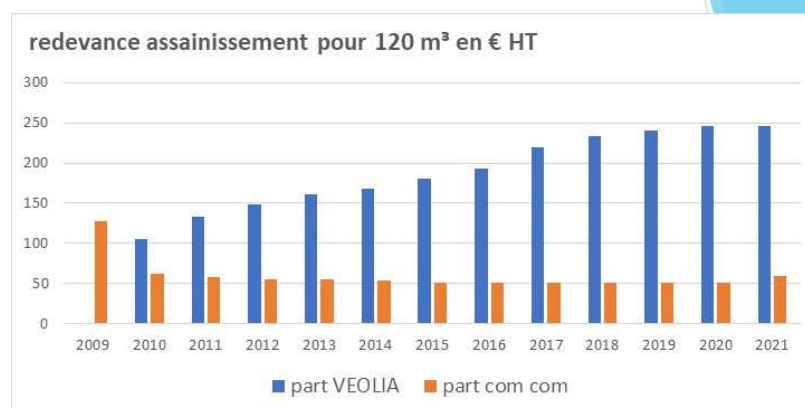
		Révision prévue
Part exploitation	1 abonnement AE/sem + prix PE/m ³	« inflation »
Part investissement	1 abonnement AI/sem + prix PI/m ³	Pas « d'inflation » <i>Ajustements contractuels</i>

+ part communautaire + redevance Agence de l'eau + TVA

1) Présentation des éléments essentiels du contrat

9

- Une augmentation tarifaire « lissée » sur 2010-2019



- Prévisions 2022 à 2039

Augmentations prévues réduites à « l'inflation »

Extension de la STEP intercommunale d'Embrun **non incluse**
dans le contrat



1) Présentation des éléments essentiels du contrat

10



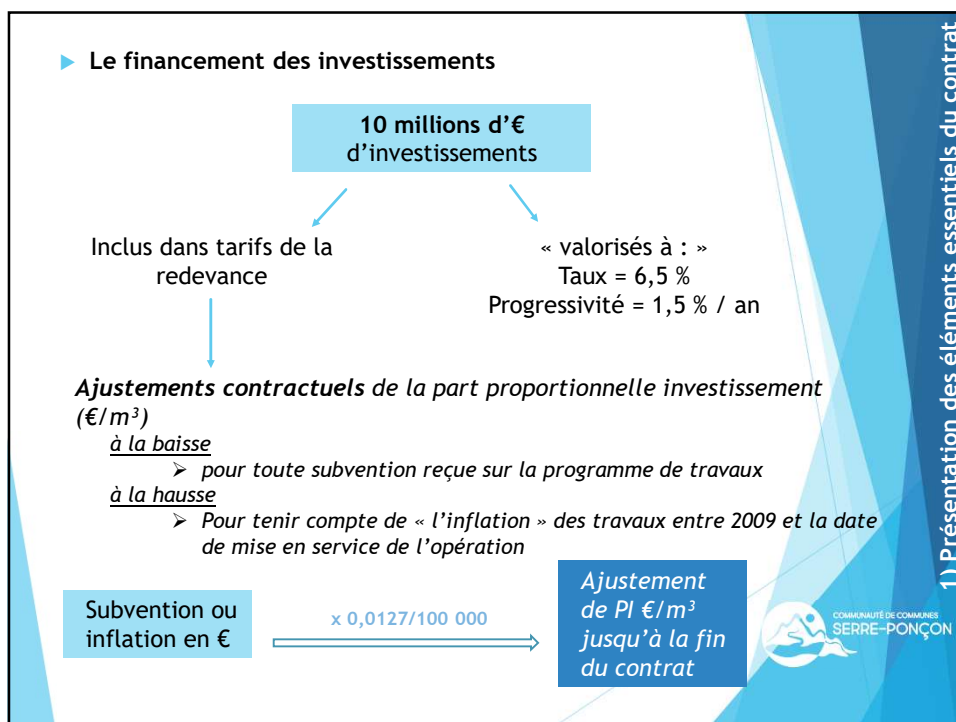
Zoom sur la station d'épuration d'Embrun

- date de mise en service : 1991
- Problèmes actuels : performances moyennes et saturation en été
- schéma directeur du système (réseaux + station d'épuration) en cours
 - Quels travaux à réaliser sur les réseaux ?
 - Quelle restructuration pour la station d'épuration ?
- travaux non chiffrés à ce jour, non prévus au contrat
- Impact vraisemblable sur le prix de la redevance assainissement à terme

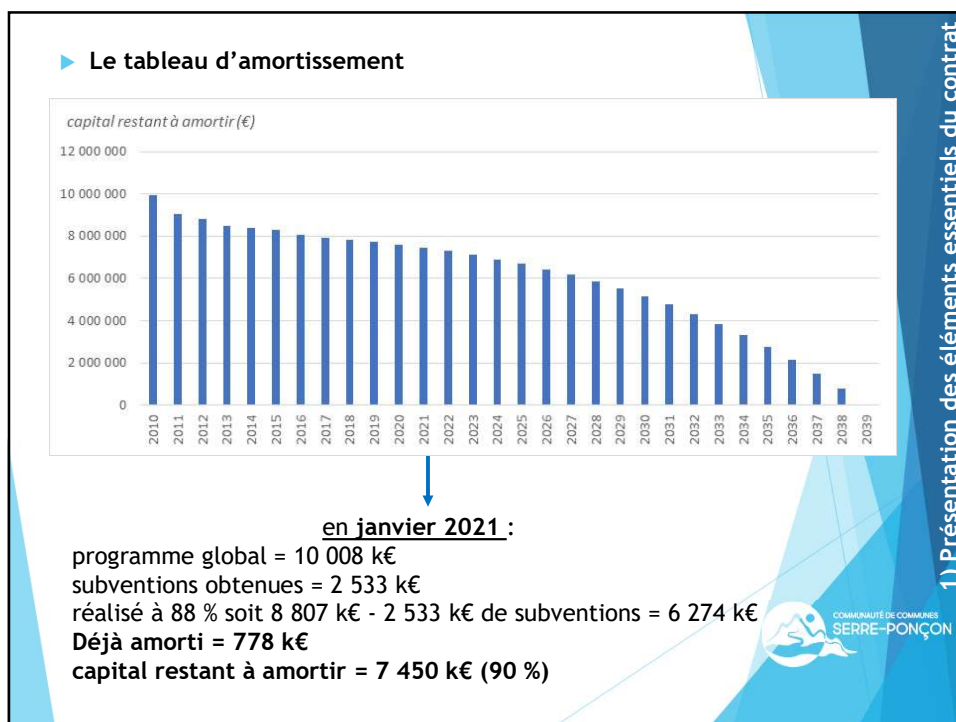
1) Présentation des éléments essentiels du contrat

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

11



12



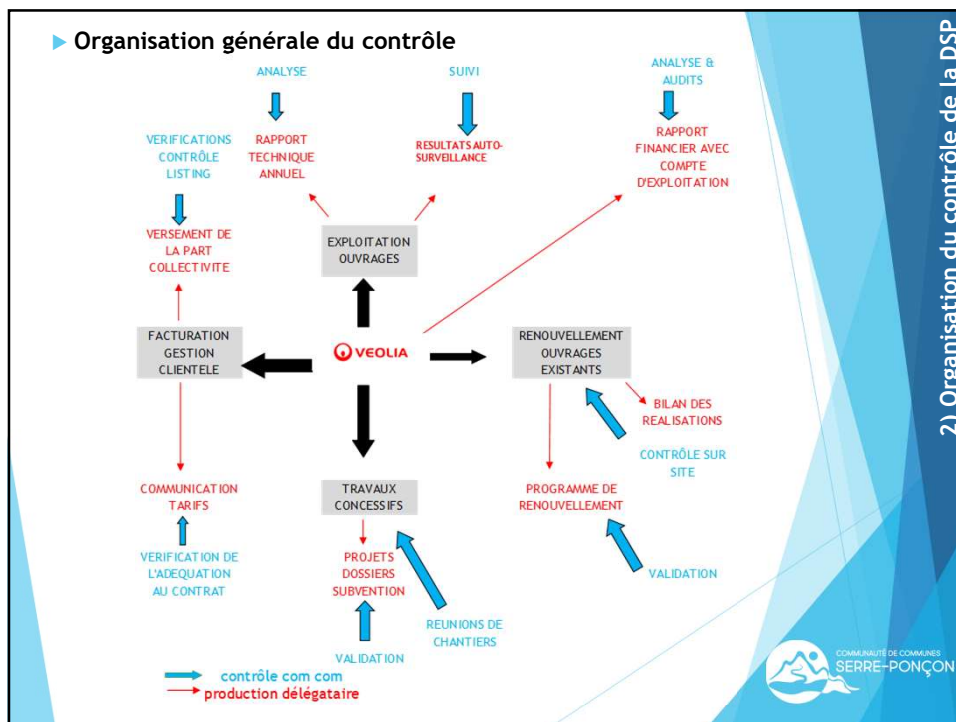
13

2) Organisation du contrôle de la DSP

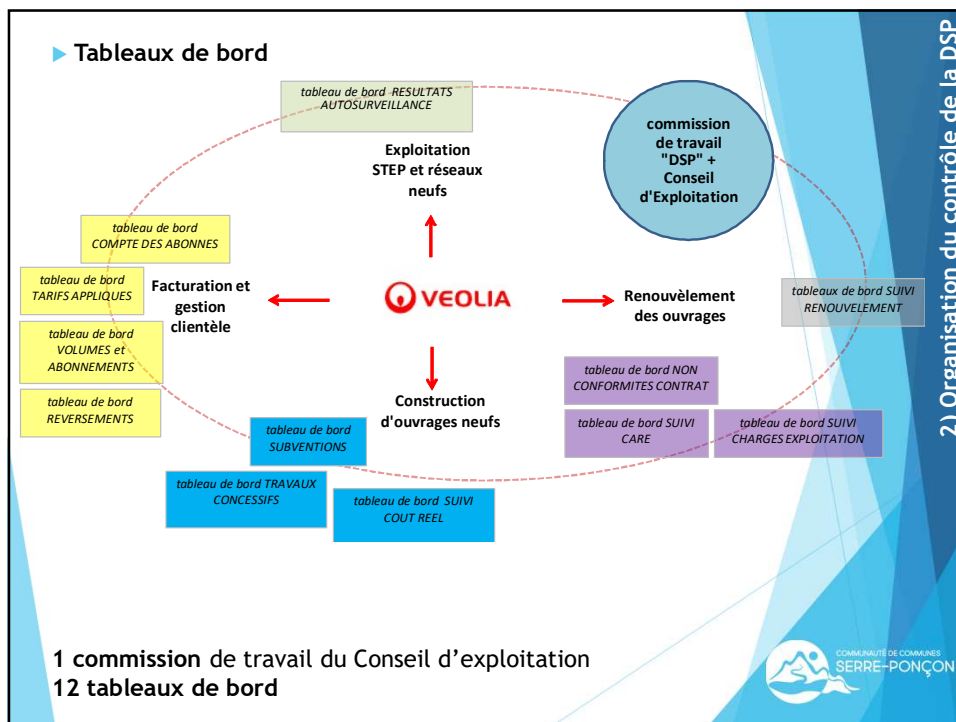
Réunion d'information et d'échanges
sur le contrat de DSP assainissement

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SERRE-PONÇON

14



15



16

3) Procédure de renégociation

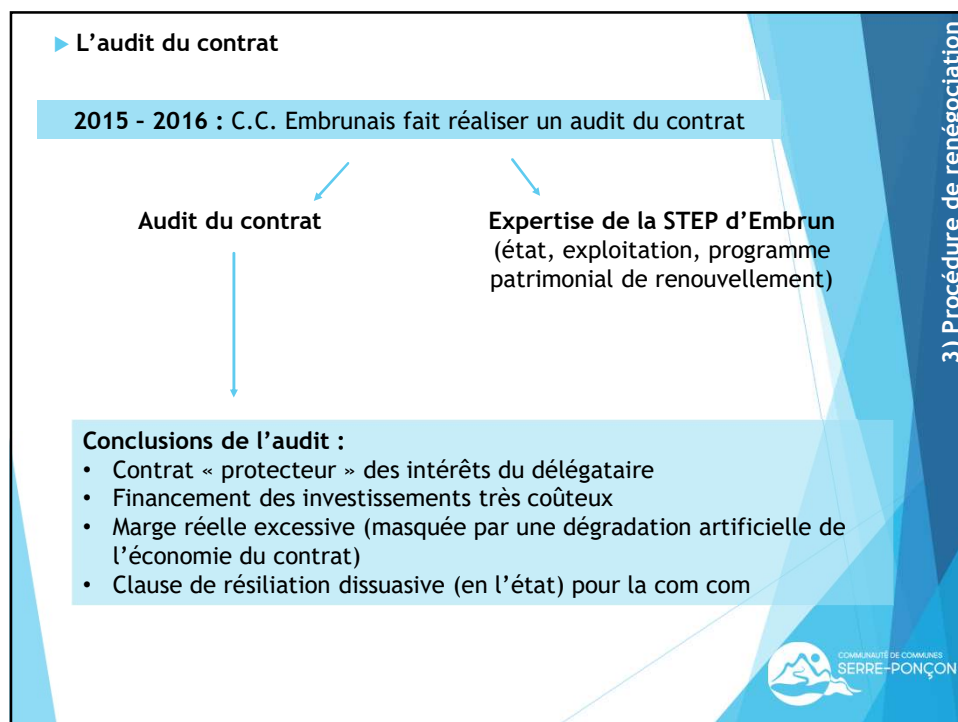
17

► Que dit le contrat ?

Art. 53 : réexamen du tarif délégataire (part exploitation) :

- Tous les 5 ans
- Si variations > 15 % des assiettes moyennes prévisionnelles
- Si actualisation > 20 %
- Si périmètre DSP révisé
- Si modification
 - Du périmètre de la DSP
 - Des ouvrages
 - Des conditions d'exploitation
 - Du programme de renouvellement patrimonial
 - Des travaux concessifs
- Si évolution > 25 % des taxes
- Si filière d'évacuation des boues modifiée par Administration
- Si délégataire construit un centre de compostage local
- Si non-exécution des travaux concessifs
- Si évolution > 5 % des primes épuration versées par l'Agence de l'eau

18



19



20

Merci pour votre attention...
N'hésitez pas à poser vos questions !



6, Impasse de l'Observatoire
05200 EMBRUN
Tel : 04.92.43.22.78
Site web : <http://www.ccserreponcon.com>